Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de SAINT-LAURENT

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

- Diagnostic -

Réseaux :

- Fossé
- Réseau EP – Cours d'eau busé

Divers :

- Contour PLU (zones U et AU)
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- Reculs souhaités par rapport aux berges des cours d'eau
  (Données issues de l'étude de détermination de l'espace hydraulique des cours d'eau – B+C Ingénieurs SA–2013)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

Dysfonctionnements :

Résurgences

Risque d'inondations

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2019 approuvant la révision du PLU de Saint-Laurent.

Le Maire,

Date : Septembre 2019
Echelle : 1/5000
Fichier : AS_StLaurent_EP.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés – Reproduction interdite

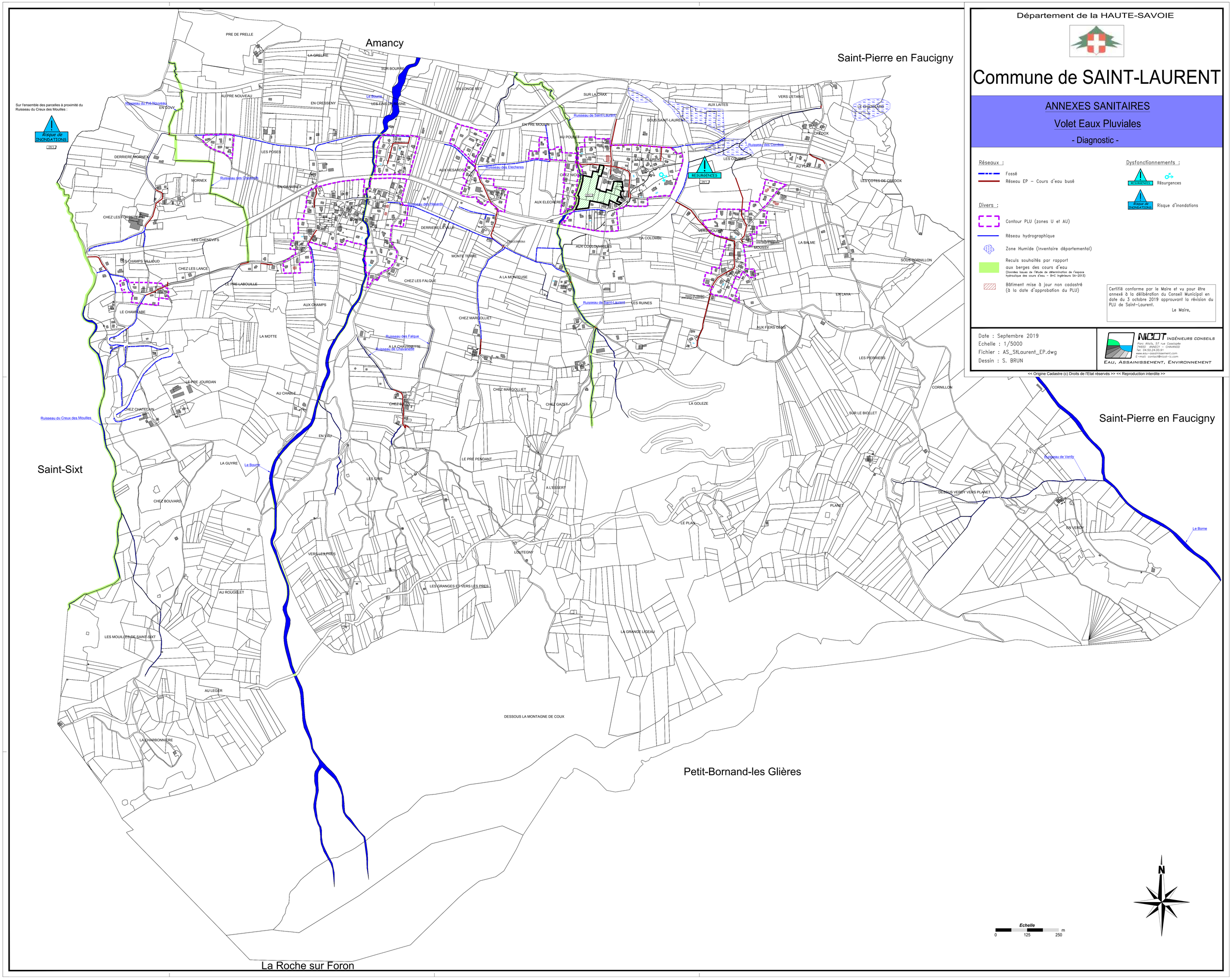
Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de SAINT-LAURENT
ANNEXES SANITAIRES
Volet Eaux Pluviales
- Diagnostic -
Réseaux :
Fossé
Réseau EP – Cours d'eau busé
Divers :
Contour PLU (zones U et AU)
Réseau hydrographique
Zone Humide (Inventaire départemental)
Reculs souhaités par rapport aux berges des cours d'eau
(Données issues de l'étude de détermination de l'espace hydraulique des cours d'eau – B+C Ingénieurs SA–2013)
Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)
Dysfonctionnements :
Résurgences
Risque d'inondations
Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2019 approuvant la révision du PLU de Saint-Laurent.
Le Maire,
Date : Septembre 2019
Echelle : 1/5000
Fichier : AS_StLaurent_EP.dwg
Dessin : S. BRUN
NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tél: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT
<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>
Amancy
Saint-Pierre en Faucigny
Saint-Sixt
Petit-Bornand-les Glières
La Roche sur Foron
Sur l'ensemble des parcelles à proximité du Ruisseau du Creux des Mouilles :
Risque de INONDATIONS
RESURGENCES
Ruisseau du Creux des Mouilles
Ruisseau de Verdy
Le Borne
Ruisseau de Saint-Laurent
Ruisseau des Falque
Ruisseau des Elecheres
Ruisseau des Combes
Ruisseau des Hesards
Ruisseau des Chavanette
Ruisseau du Pré Nouveau
Le Bourre
PRE DE PRELLE
LA GRELIRE
SUR BOURRE
EN LONGE REY
AU PRE NOUVEAU
EN COVY
EN CRESSENY
LES ENS DE BASNE
SUR LA CHAX
AUX LAITES
VERS L'ETANG
LE CHATELARD
EN PRE MOULIN
AU POUGET
SOUS SAINT-LAURENT
CREDOX
DERRIERE MORNEX
LES POSES
MORNEX
EN CHAMPLEX
AUX HESARDS
CHEZ NICOLAS
SAINT-LAURENT
LES COMBES
AU PLAT
LES COTES DE CREDOX
CHEZ LES FORESTIERS
AUX ELECHERES
DERRIERE LA VILLE
LES CHENEVIFS
LA COLOMBE
VERS MOUSSY
MOUSSY
LA BALME
LES CHAMPS VILLIOUD
CHEZ LES LANCE
MONTE TERRE
AUX COULOUVRIERS
SOUS CORNILLON
LE PRE LABOUILLE
CHEZ LES FALQUE
A LA MONTEUSE
EN LAYA
LE CHAMBABE
AUX CHAMPS
LES RUINES
CHEZ MARGOLLIET
AUX FIERS GENS
LA MOTTE
A LA CHAVANETTE
LES PIERRIERS
LE PRE JOURDAN
AU CHABLE
CHEZ MARGOLLIET
CORNILLON
CHEZ CHATELAIN
CHEZ BOLIN
CHEZ GAZET
LA GOLEZE
SUR LE BIOLLET
EN VAU
LA GUYRE
LE PRE PENDANT
LES CRIS
A L'ESSERT
DESSUS VERDY VERS PLANET
CHEZ BOUVARD
PLANET
LE PLAN
EN VERDY
VERS LES PRES
LOUTEGNY
LES GRANGES ET VERS LES PRES
AU ROUGELET
LA GRANGE LIGEAU
LES MOUILLES DE SAINT-SIXT
AU LEGER
DESSOUS LA MONTAGNE DE COUX
LA CHARBONNIERE
N
Echelle
0
125
250
m

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de SAINT-LAURENT

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

- Travaux , recommandations et Réglementation -

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
15 OCT. 2019
ARRIVÉE 4

En application de l'article L2224-10 du CGCT – Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

- Fossé
- Réseau EP – Cours d'eau busé
- Projet travaux – réseau EP

Divers :

- Réseau hydrographique
- Contour PLU (zones U et AU)
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

Réglementation :

Article 2224-10 du CGCT – Alinéa 3

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :

Zone de gestion individuelle :

Réglement 1

Gestion des EP à la parcelle

– La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle.

Réglement 2

Gestion à l'échelle de la zone

– La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone.

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2019 approuvant la révision du PLU de Saint-Laurent.

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-LAURENT (Haute-Savoie)

Date : Septembre 2019
Echelle : 1/5000
Fichier : AS_StLaurent_EP.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de SAINT-LAURENT

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

- Travaux , recommandations et Réglementation -

En application de l'article L2224-10 du CGCT – Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

- Fossé
- Réseau EP – Cours d'eau busé
- Projet travaux – réseau EP

Divers :

- Réseau hydrographique
- Contour PLU (zones U et AU)
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

Réglementation :

Article 2224-10 du CGCT – Alinéa 3

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :

Zone de gestion individuelle :

Réglement 1

Gestion des EP à la parcelle

– La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle.

Réglement 2

Gestion à l'échelle de la zone

– La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone.

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2019 approuvant la révision du PLU de Saint-Laurent.

Le Maire,

Date : Septembre 2019
Echelle : 1/5000
Fichier : AS_StLaurent_EP.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

>> Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite <<

Sur l'ensemble des parcelles à proximité du Ruisseau du Creux des Moulles :

Risque de INONDATIONS

Projet de travaux
Chef-Lieu
Réflection du réseau d'Eaux Pluviales dans le cadre du projet de restructuration du Bourg

① Travaux à réaliser :
Réaliser une étude hydrogéologique approfondie pour identifier les résurgences et proposer des mesures de gestion de ces résurgences.

① Recommandation:
Proscrire l'urbanisation au niveau des résurgences identifiées sur la zone.

RESURGENCES

① Travaux à réaliser :
Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone.

④ Recommandation:
Sensibiliser les riverains à leurs droits et obligations en matière d'entretien des cours d'eau.

⑤ Recommandation:
Respecter les dispositions de protection des cours d'eau, notamment les reculs nécessaires.

Echelle
0 125 250 m

N

Amancy
Saint-Pierre en Faucigny
Saint-Sixt
Petit-Bornand-les Glières
La Roche sur Foron